



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE
OU D'UNE MANIFESTATION NON SPORTIVE DANS UN ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DE GIÈRES**

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)

Nom et prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone : Courriel :

Le cas échéant, la raison sociale de votre établissement :

Adresse :

Ville :

Téléphone : Courriel :

LA MANIFESTATION

Objet :

Lieu envisagé : Surface occupée (approx.) :

Date(s) :

Horaire(s) et durée :

Installation de matériel : OUI NON

Si oui (nature, quantité, type d'installation) :

Utilisation d'une sono (soumis à autorisation spécifique) : OUI NON

Réservation souhaitée de places de stationnement pour déchargement (soumis à arrêté municipal)

OUI NON Si oui, lieu et nombre :

Nombre attendu de participants : (si ≥ 1500 obligation de mise en place un dispositif de secours)

Besoins en matériels municipaux (barrières, tables, chaises, barnums) : OUI NON

Si oui lesquels

Accès à titre payant pour les participants : OUI NON / Si oui montant :

L'activité ou manifestation est ouverte aux autres usagers du site : OUI NON

Publicité envisagée : OUI NON / Si oui préciser supports :

Fait à : Le :

Cadre réservé à l'administration

L'utilisation sollicitée de l'espace public est autorisée <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Avec sonorisation	A Gières, le <input type="text"/>
Observations éventuelles <input type="text"/>	
En vertu de la délibération n°85-21 la redevance à acquitter pour l'occupation sollicitée se monte à <input type="text"/>	

PIÈCES À JOINDRE A LA DÉCLARATION (SUR DEMANDE DE L'ADMINISTRATION)

- Le plan des surfaces occupées ou du parcours suivi par la manifestation en cas d'itinérance
- Le programme ou le règlement de la manifestation.
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa resp. civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la Ville de Gières.

La Ville de Gières s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Les données recueillies sont uniquement utilisées pour la réalisation de la mission de service public sollicitée et pourront être conservées pour une durée maximale de 5 ans. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données par mail (mairie@gières.fr) ou par courrier à : Mairie de Gières - Délégué à la protection des données - 15 rue Victor Hugo- 38 610 Gières